Introduction

Nos lacs et cours d'eau sont des milieux vivants qui naissent, vieillissent et meurent. Il arrive parfois que ce processus s'accélère prématurément. Les activités humaines en sont souvent la cause : déboisement, apports de sédiments et de nutriments. L'intérêt d'une ceinture de végétation qui borde nos plans d'eau permet de préserver ce patrimoine commun. C'est en ce sens que la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, par son *Règlement de zonage* numéro 194-2011, modifié en novembre 2011, assure la protection des lacs et des cours d'eau de son territoire.

En effet, une bande de protection riveraine est capitale pour assurer le bon état de santé des plans d'eau et remplit diverses fonctions :

- **Assurer la transition et les échanges entre le milieu terrestre et aquatique;**
- **Fortifier les rives contre l'érosion;**
- **Ralentir l'apport des sédiments;**
- **Filtrer les polluants ;**
- **Régulariser le cycle hydrique ;**
- **Prévenir le réchauffement du plan d'eau ;**
- **Intervenir comme brise-vent naturel ;**
- **Procurer un écran visuel qui préserve le caractère naturel.**

Règlementation dans la bande de protection riveraine

- 10 mètres : pente inférieur à 30° et talus de moins de 5m de haut.
- 15 mètres : pente supérieur à 30° et talus de 5m de haut.
- Accès 5m : pente inférieur à 30°.
- Accès 2m : pente inférieur à 30° et largeur terrain inférieur à 10m.
- Accès 1.2m : pente supérieur à 30°.
- Dégagement végétation autorisé 2m autour de constructions existantes autorisées.
- 5 premiers mètres bien végétalisés (herbes, arbustes et arbres).

Bande de protection riveraine est une bande de terre (10 ou 15 mètres) qui borde les lacs, cours d'eau ou milieux humides et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux. Elle marque la transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Elle est idéalement composée d'herbacée, d'arbustes et d'arbres.

Astuces favorisant la revégétalisation

Il arrive parfois que les techniques utilisées par les riverains pour revégétaliser leur rive ne soient pas appropriées ou fonctionnelles. Certaines astuces peuvent guider les propriétaires à travers l'aménagement de leurs bandes de protection riveraines.

Connaître les caractéristiques du site visé

Lorsqu'on envisage la revégétalisation d'un site, il est important d'analyser au mieux les caractéristiques qui lui sont propres afin de choisir la technique de restauration la plus adaptée. Avant d'envisager de nouveaux aménagements, il est important d'utiliser des végétaux appropriés au milieu visé afin de permettre une restauration efficace. Cet élément est particulièrement important dans les zones de forte érosion, à forte pente, dans les zones très rocheuses ou dans les zones à sol acide.

Pour toutes les questions portant sur les plantes adaptées selon les types de sols, d'ensoleillement, etc., il existe un moteur de recherche créée par la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) qui est disponible via Internet à l'adresse suivante :

http://www.fihoq.qc.ca/html/recherche.php .

Connaître les caractéristiques des végétaux utilisés

Lors de la revégétalisation d'une rive, il est important d'utiliser les végétaux appropriés. Pour ce faire, des connaissances en botanique peuvent être utiles, mais il est également possible de consulter le moteur de recherche de la FIHOQ cité plus haut ou la liste des végétaux autorisés à l'intérieur du *Règlement de zonage* numéro 108-2002.

La première cause d'échec lors d'une plantation est sans doute de vouloir utiliser des espèces de plantes spécifiques, et ce, quelles que soit les conditions du site. Il est important de choisir les espèces de plantes appropriées à la rive pour la revégétalisation et d'y planter les essences végétales aux bons endroits (humidité du sol, ensoleillement, etc.). C'est la raison pour laquelle, il est recommandé d'utiliser le plus possible des espèces indigènes, et, plus particulièrement celles qui nous entourent.

Quelques conseils pratiques

- planter de préférence au printemps jusqu'à la mi-juin ou à l'automne dès la fin août;
- s'il y a des rongeurs (**castors**), installer des cylindres protecteurs ou des grillages autour des troncs;
- favoriser les végétaux indigènes;
- l'utilisation de **mycorhize** (champignons racinaires) est conseillée pour favoriser l'enracinement des nouveaux plants;
- préserver l'état naturel de la rive en laissant aller la végétation;
- n'ajouter aucun fertilisant, ni du compost, afin d'éviter l'apport de nutriments au plan d'eau;
- effectuer la plantation de vos végétaux lorsqu'il fait frais, matin ou fin de journée;

Plantes suggérées		
herbacées	**arbustes**	**arbres**
rudbeckie hérisée	myrique beaumier	cèdre occidental
iris versicolore	spirée à larges feuilles	mélèze laricin
aster ponceau	cornouiller stolonifère	amélanchier du Cananda
verge d'or du Canada	saule artique nain	cerisier tardif
menthe du Canada	kalmia à feuilles étroites	sorbier d'Amérique
violette sp.	rosier rugeux	érable rouge
trèfle sp.	vigne vierge	frêne noir
lupin	ronce odorante	pin blanc

Distances suggérées entre chaque plant

- Plantes herbacées : 0,5m
- Arbustes : 1m
- Arbres : 5m

Planter en quinconce (en échiquier):

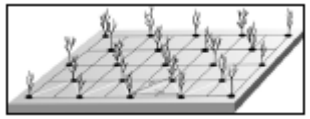

Combien d'arbres planter pour une surface quelconque?
Formule : L x l / D^2 + L + l + 1
Exemple : 5 x 3 / 1^2 + 5 + 3 + 1 = 24 arbustes

L = largeur (m) (ex : 5)
l = longueur (profondeur) (m) (ex : 3)
D^2 = distance entre chaque plan (m), au carré (m^2) (ex :1^2)

Comment planter?

1. Creuser un trou d'une profondeur équivalente à la hauteur de la motte des racines. Déposer la plante dans le trou et tailler les racines si elles sont trop compactes.
2. Remplir le trou de terre par couches successives et bien compacter le sol, mais pas trop! Remplir jusqu'au niveau du sol sans enterrer le collet (la base) de la plante.
3. Arroser abondamment et en profondeur et si nécessaire par étape, pour éviter le ruissellement.

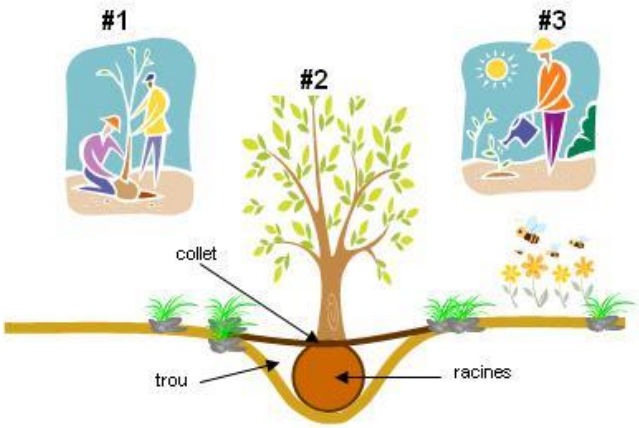

Techniques à faibles coûts ($)

Bouturage

Le bouturage est une technique qui consiste à couper une section de plante et de provoquer son enracinement à un endroit voulu. La bouture doit être **ferme**, ni trop dure ni trop molle et il est préférable qu'elle provienne d'une **pousse latérale, non fleurie** de la plante mère. Couper une bouture d'une longueur de **5 à 10 cm**. **La coupe doit être nette, faite transversalement, juste au-dessous d'un nœud (1 cm).** On doit utiliser un couteau propre et bien affûté (sécateur). Les boutures doivent être assez longues, car si elles sont trop petites elles épuiseront leurs réserves avant de s'enraciner. Pour faciliter l'insertion des tiges dans le substrat, supprimer les feuilles qui se situent à la base de la bouture.

De plus, **certains végétaux se bouturent facilement à l'eau**. Il suffit de laisser nos boutures dans l'eau jusqu'à ce que des racines apparaissent.

Marcottage

Le marcottage peut s'effectuer **en tout temps** lorsque le sol est dégagé de neige et c'est une technique qui consiste à **enterrer une section d'une branche** d'un arbuste afin que la **nouvelle section hors sol devienne un nouveau plant**. Cette technique peut être utilisée afin de favoriser la production de racines pour ensuite sectionner le jeune plant du plant mère et ainsi le replanter ailleurs selon les besoins du milieu.

Pour informations additionnelles

- **Téléphone : 819-688-2161 #233**
- Site Internet : http://www.municipalite.stfaustin.qc.ca/

MUNICIPALITE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

Comment revégétaliser ma rive?

Pourquoi?
Comment?
Quelques petits trucs utiles…

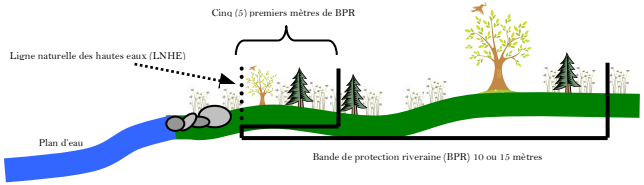

Une production du **Service de l'Urbanisme et de l'Environnement**.

Mars 2015